

### Initiatives ministérielles

Ainsi, la consommation, qui crée des revenus, et l'épargne, qui sert aux investissements, sont comme des soeurs siamoises qu'on ne peut séparer.

Ce sont les petites entreprises qui créent le plus d'emplois et augmentent la production, mais qui ont le plus de difficulté à obtenir du financement des banques. Au printemps de 1994, Helen Sinclair, présidente de l'Association des banquiers canadiens, a donné l'une des excuses les mieux connues. Elle a reconnu que les banques avaient des problèmes dans leurs relations avec les petites entreprises, mais elle a défendu leur prudence en signalant que les statistiques du gouvernement fédéral montraient que 50 p. 100 de toutes les petites entreprises ne survivaient pas plus de cinq ans. C'est peut-être vrai, mais une statistique tout aussi intéressante et importante réside dans le pourcentage d'entreprises qui ont échoué parce que leur banque ne leur a pas tendu la perche au moment crucial. Je n'ai jamais connu un entrepreneur, votre serviteur y compris, qui n'ait pas été menacé de fermeture par sa propre banque à une phase ou à une autre du développement de sa société. Il serait dans l'intérêt du pays qu'une certaine proportion des nouveaux prêts soient accordés aux petites entreprises ayant peu ou pas de garanties, lorsque ces investisseurs sont prêts à risquer leurs propres économies. L'évaluation de la personnalité du chef d'entreprise devrait entrer en ligne de compte. C'est un facteur auquel on ne semble accorder pratiquement aucune importance depuis quelques dizaines d'années.

Après avoir pris cela en considération, les banques devraient être prêtes à perdre et à radier une partie des prêts accordés aux petites entreprises chaque année. Cela devrait satisfaire leur envie irrésistible de prendre des risques, si elles misaient sur des gens qui veulent fabriquer de véritables produits et offrir des services bien réels pour changer.

• (1325)

Je recommande la lecture du livre de M. Hellyer. Cela convient parfaitement à ce stade-ci, alors que nous discutons des recommandations de ce rapport.

Le gouvernement envoie un message extrêmement important, avec l'appui des partis d'opposition, en consacrant toute une journée de débat à cette question moins d'un mois après le dépôt de ce rapport à la Chambre des communes. Nous savons que cette motion ne fera pas l'objet d'un vote, mais elle est extrêmement importante, car le premier ministre, le Cabinet, le gouvernement disent ainsi qu'ils entendent vraiment appuyer tout ce que les députés font pour favoriser le développement du secteur de la petite entreprise.

Ainsi, les Canadiens et nous-mêmes devons nous demander en quoi ce rapport améliorera l'attitude des banques à l'égard des petites entreprises. Je voudrais tout d'abord dire à la Chambre et aux Canadiens que la première recommandation de ce rapport devrait amener les banques à modifier leur attitude.

En effet, dans cette recommandation, le comité propose de continuer à surveiller l'accès de la petite entreprise aux capitaux en invitant à témoigner au moins une banque, à chaque trimestre, pour évaluer les prêts consentis aux petites entreprises.

Je peux signaler à la Chambre que, jamais dans notre histoire, un comité n'a rédigé un rapport recommandant qu'un comité permanent de la Chambre accepte, à chaque trimestre, de continuer à faire exactement ce qu'il a fait au cours des six premiers mois.

Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire qu'aux alentours du mois de février—vu que le rapport a été déposé le mois dernier—les membres du comité vont se réunir et poser la question suivante: «Bon, selon vous, quelles sont les trois ou quatre banques que nous devrions inviter d'abord à comparaître devant le comité permanent pour parler du nouveau produit, des nouveaux services et des prêts qu'elles ont consentis aux petites et moyennes entreprises?»

Nous n'allons certainement pas les prévenir, car il est clair que cela ne serait pas juste. Nous allons plutôt leur servir un avertissement. Notre pays compte, bien sûr, de nombreuses institutions financières. Il se peut bien que certaines d'entre elles veuillent se présenter tout de go. Comme ce n'est pas possible, nous en choisirons trois ou quatre au hasard et les ferons comparaître devant le comité pour qu'elles fassent rapport. Quand elles s'adressent à nous, c'est à toute la population canadienne qu'elles s'adressent. Elles seront alors fières, espérons-le, de ce qu'elles auront accompli depuis le dépôt du rapport.

Mais ce n'est pas tout. La deuxième recommandation du rapport a trait à la structure de dépôt des rapports. La plupart des Canadiens ne le savent peut-être pas, mais, à l'heure actuelle, la transmission de l'information des banques au surintendant des institutions financières se fait vraiment au petit bonheur. Autrement dit, une banque considérera comme un prêt consenti aux petites entreprises tout montant inférieur à 500 000 \$. Pour une autre banque, un prêt consenti aux petites entreprises sera un prêt inférieur à un million de dollars. Dans un autre cas, il s'agira d'un prêt inférieur à 500 000 \$, plus les hypothèques consenties à telle ou telle petite entreprise.

Le fait est qu'il n'existe pas de structure normalisée de dépôt des rapports. C'est pourquoi nous ne savons pas exactement ce qui se passe dans les institutions financières du Canada à propos des petites entreprises.

Je dois dire que la recommandation n° 2 est très rigoureuse. Je suis sûr que les banques trouveront très difficile de la respecter. Cette recommandation dit ceci. Le comité recommande que le surintendant des institutions financières, de concert avec Statistique Canada et la Banque du Canada, élabore une nouvelle façon d'amasser, de compiler et de publier les statistiques sur les prêts que les banques consentent aux petites entreprises.

• (1330)

Ces statistiques seraient basées non seulement sur l'importance et le type du prêt, mais aussi sur la nature de l'emprunteur—s'il s'agit d'un homme ou d'une femme—sur les emplois, le chiffre d'affaires, le principal secteur d'activités et—très important—sur la municipalité. Ces statistiques seraient présentées chaque trimestre. Cela semble clair. Mais pourquoi est-il important de préciser la municipalité? Bon nombre de députés nous ont dit qu'ils estimaient que leur municipalité ne recevait pas de services des banques.

Il peut arriver, dans une région éloignée, que beaucoup de gens déposent de l'argent, mais que la banque ne mette pas de fonds à la disposition de la collectivité. Grâce à la recommandation n° 2, chaque député pourra appeler le surintendant des institutions financières et lui dire qu'il veut examiner les activités bancaires des municipalités de sa circonscription.